



Prescriptions d'exécution football féminin actives					
	AXA Women's Super League	LNB	1ère ligue	2ème à 4ème ligue	Coupe Suisse
Généralités	Se basant sur l'article 65 des statuts de l'ASF ainsi sur l'article 14 alinéa 2 du règlement de jeu, la Direction Football féminin édicte les prescriptions d'exécution. Ces prescriptions sont valables en complément du règlement de jeu et du règlement des juniors de l'ASF. Les départements et les associations régionales ont l'autorisation d'édicter des règlements, prescriptions et consignes nécessaires pour les compétitions organisées par eux même, pour autant qu'ils ne diffèrent pas des directives de l'ASF, sauf si cela est prévu explicitement.				
Inscription	Les équipes sont considérées comme inscrites. L'inscription des équipes de l'AXA Women's Super League se confirme par la requête du label de club (délai 30.06.). Les conditions sont définies dans le document „Label de club football féminin ASF“.	Les équipes sont considérées comme inscrites.	Les équipes sont considérées comme inscrites. Marche à suivre inscription équipe M-21 : le club de l'AXA Women's Super League qui veut diriger une équipe M-21 doit déjà avoir une 2 ^{ème} équipe féminine en active qui joue en 1 ^{ère} ligue. La première équipe active doit être une équipe de l'AXA Women's Super League. Le club informe le comité de la LA du changement que la 2 ^{ème} équipe féminine actuelle sera gérée comme une équipe M-21 par confirmation formelle jusqu'au 30.06 (=changement de nom, ajout de M-21) ; - à partir de la saison suivante, respect du règlement selon les prescriptions d'exécution ; - en cas de relégation de la 1 ^{ère} ligue, l'équipe reste une 2 ^{ème} équipe ou une équipe M-21.	Selon RJ resp. les prescriptions d'exécution des associations régionales.	La participation est obligatoire pour les clubs de l'AXA Women's Super League, LNB ainsi que de la 1 ^{ère} ligue (nouvelle saison). Elles sont considérées comme inscrites. Les autres équipes peuvent se qualifier par les tours préliminaires, pour lesquels les associations régionales sont responsables. Le club vainqueur dans la catégorie féminine du Suva Fair-Play Trophy est également qualifié pour le premier tour principal.
Conditions de participation	Les clubs de l'AXA Women's Super League et LNB sont obligés de participer au championnat avec au moins une équipe supplémentaire (actives ou juniors filles). Les équipes juniors de la catégorie FF-12 ou juniors E-F-G ne comptent pas. Si un club ne répond pas à cette condition (délai 01.04.), l'équipe de l'AXA Women's Super League ou LNB sera reléguée dans la catégorie de jeu inférieure pour la saison prochaine. Les équipes M-21 ont le droit de jouer en LNB, pour autant qu'elles remplissent le statut du règlement. Seules trois équipes M-21 au maximum peuvent participer au championnat de LNB. Les équipes M-21 ne peuvent pas participer au championnat de l'AXA Women's Super League. Exceptées les équipes M-21,		Les équipes M-21 ont le droit de jouer en 1 ^{ère} ligue, pour autant qu'elles remplissent le statut du règlement. Sinon, l'équipe doit être retirée. Il ne peut pas y avoir deux équipes du même club représentées en 1 ^{ère} ligue (les équipes M-21 comptent comme deuxième équipe d'un club). (voir page suivante)	Selon RJ resp. les prescriptions d'exécution des associations régionales.	Un club peut être représenté à la coupe avec une équipe seulement. Les clubs sont obligés de participer à la coupe avec leur première équipe. Jusqu'au 30.06., les participants des régions doivent être annoncés à l'ASF : <ul style="list-style-type: none"> • 1 équipe par région

Prescriptions d'exécution football féminin actives					
	AXA Women's Super League	LNB	1ère ligue	2ème à 4ème ligue	Coupe Suisse
	deux équipes du même club ne peuvent pas être représentées en AXA Women's Super League et en LNB.		<p>Recommandation pour la saison 2020/21, obligatoire à partir de la saison 2021/22 :</p> <p>les clubs de 1^{ère} ligue sont tenus de promouvoir les juniors. Un club dont la première équipe féminine active joue en 1^{ère} ligue doit remplir au moins une des deux conditions suivantes tout au long de la saison :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au moins une équipe dans le football de base juniors enregistrée sous le numéro du club. - au moins 20 juniors D et/ou C qualifiées pour le club ou dans un groupement. <p>Les clubs qui ne remplissent aucune de ces conditions seront relégués en 2^{ème} ligue à la fin de la saison.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Les places restantes seront attribuées selon le nombre de joueuses licenciées
Organisation et modalités	<p>Changement de mode de jeu : nouveau mode de jeu à partir de la saison 2021/22, saison de transition 2020/21, avec le mode de jeu suivant : 8 équipes jouent quatre fois l'une contre l'autre. A la fin de la saison, l'équipe ayant obtenu le plus grand nombre de points est sacrée Championne de Suisse et est qualifiée pour l'UEFA Women's Champions-League. Si une 2^{ème} place UWCL est disponible, l'équipe classée deuxième est aussi qualifiée pour cette compétition. La 8^{ème} équipe (huitième/dernière place) jouera en mode Coupe d'Europe (matchs aller et retour) contre la</p>	<p>Changement de mode de jeu : nouveau mode de jeu à partir de la saison 2021/22, saison de transition 2020/21, avec le mode de jeu suivant : 10 équipes jouent trois fois l'une contre l'autre. A la fin de la saison, les équipes ayant obtenu le plus grand nombre de points sont promues en AXA Women's Super League LA. La 3^{ème} équipe (troisième place) jouera en mode Coupe d'Europe (matchs aller et retour) contre la 8^{ème} équipe (huitième/dernière place) de l'AXA Women's Super League pour une promotion/relégation/appartenance de ligue. Le club</p>	<p>Sur proposition de la commission de jeu, le comité de la LA constitue 2 groupes à 12 équipes (d'après des critères géographiques et sportifs) et définit le programme. Dans les deux groupes, des matchs aller et retour seront joués. La CJ-LA peut fixer une heure de match identique pour la phase finale du championnat. Les deux vainqueurs de chaque groupe sont promus en LNB. Si une équipe, ayant déjà une équipe en ligue nationale dans son club, remporte le groupe, cette équipe n'est pas candidate à la promotion. L'équipe classée ensuite est candidate à la</p>	<p>2ème ligue</p> <p>6 groupes à 10 - 12 équipes. Les groupes sont gérés par: OFV (Gr.1), FVRZ (Gr.2), IFV (Gr.3), SOFV (Gr.4), FVBJ (Gr.5), ACVF (Gr.6). Le vainqueur de chaque groupe est automatiquement promu en 1^{ère} Ligue. Si l'équipe vainqueur d'un groupe, dont le club aligne déjà une équipe en 1^{ère} Ligue, ou si un gagnant de groupe renonce à la promotion, l'équipe classée ensuite dans le groupe est candidate à la promotion.</p> <p>(3-4^{ème} ligue voir page suivante)</p>	<p>Les tours principaux seront joués avec les équipes qualifiées. Les équipes perdantes sont éliminées. Pour le 1^{er} tour principal (62 équipes) le tirage au sort est effectué en trois groupes régionaux. Lors des deux premiers tours principaux, les équipes de l'AXA Women's Super League ne jouent pas l'une contre l'autre. Lors du premier tour, les équipes de l'AXA Women's Super League et de la LNB ne jouent pas l'une contre l'autre. Les règles de jeu officielles de la FIFA et de</p>



Prescriptions d'exécution football féminin actives					
	AXA Women's Super League	LNB	1ère ligue	2ème à 4ème ligue	Coupe Suisse
	<p>3^{ème} équipe (troisième place) de la LNB pour une promotion/relégation/ appartenance de ligue. Le club de ligue inférieur joue à domicile lors du premier match. Le gagnant des deux matches reste ou monte en AXA Women's Super League, le perdant descend ou reste en LNB. Si deux équipes obtiennent le même nombre de points, le classement sera déterminé selon l'article 48 du règlement de jeu. Tous les matchs à partir du 01.01 sont considérés comme matchs du 2^{ème} tour.</p>	<p>de ligue inférieur joue à domicile lors du premier match. Le gagnant des deux matches reste ou monte en AXA Women's Super League, le perdant descend ou reste en LNB. Les deux équipes ayant le moins de points, la 9^{ème} et la 10^{ème} équipe (neuvième et dixième place) joueront en mode Coupe d'Europe (matches aller et retour) contre les deux 2^{ème} équipes (deuxième place) de 1^{ère} ligue groupe 1 et 2 pour une promotion/relégation/ appartenance de ligue. Les matchs seront tirés au sort. Le club de ligue inférieur joue à domicile lors du premier match. Le gagnant des deux matches reste ou monte en LNB, le perdant descend ou reste en 1^{ère} ligue. Si deux équipes obtiennent le même nombre de points, le classement sera déterminé selon l'article 48 du règlement de jeu. Si une équipe candidate à la promotion renonce à la promotion, l'équipe classée ensuite n'est pas candidate à la promotion et les matchs sont annulés. Tous les matchs à partir du 01.01 sont considérés comme matchs du 2^{ème} tour.</p>	<p>promotion. Si une équipe candidate à la promotion (vainqueur de groupe ou successeur si le club candidat à la promotion possède déjà une équipe en ligue nationale) renonce à la promotion, l'équipe classée ensuite n'est pas candidate à la promotion. Les 2 équipes de LNB ayant le moins de points, la 9^{ème} et la 10^{ème} équipe (neuvième et dixième place) joueront en mode Coupe d'Europe (matches aller et retour) contre les deux 2^{ème} équipes (deuxième place) de 1^{ère} ligue groupe 1 et 2 pour une promotion/relégation/ appartenance de ligue. Les matchs seront tirés au sort. Le club de ligue inférieur joue à domicile lors du premier match. Le gagnant des deux matches reste ou monte en LNB, le perdant descend ou reste en 1^{ère} ligue. Si une équipe de 1^{ère} ligue renonce à ces matchs de barrage, l'équipe classée ensuite n'est pas autorisée à prendre sa place et les matchs sont annulés. Les 2 dernières équipes classées de chaque groupe et la moins bonne antépénultième (au total 5 équipes) sont reléguées en 2^{ème} ligue. Si deux équipes obtiennent le même nombre de points, le classement sera déterminé selon l'article 48 du règlement de jeu. (suite en bas)</p>	<p>3-4^{ème} ligue Selon les prescriptions d'exécution des AR.</p>	<p>l'ASF sont valables. Le résultat est un match nul après la fin du temps réglementaire de 2x45 minutes, alors le match sera prolongé de 2x15 minutes. Par résultat nul après les prolongations, une séance de tirs au but sera effectuée. Tous les tirages au sort sont de la compétence de la Direction Football féminin. A partir des 1/8 de finale, le tirage au sort est effectué en public. Lors des matches, ¼ de finale inclus, l'équipe classée dans la ligue inférieure a l'avantage du terrain. Avec l'accord de l'ASF, les clubs peuvent échanger le terrain. Le vainqueur de la première demi-finale tirée au sort est club à domicile en finale.</p>



Prescriptions d'exécution football féminin actives					
	AXA Women's Super League	LNB	1ère ligue	2ème à 4ème ligue	Coupe Suisse
			Si une équipe candidate à la promotion renonce à la promotion en 1 ^{ère} ligue, l'équipe classée ensuite n'est pas candidate à la promotion.		
Convocation de match	21 jours avant le match, l'équipe recevante doit indiquer par clubcorner.ch les données suivantes : date, heure de match, centre sportif/lieu, vestiaire, terrain et couleur de tenue. Les clubs qui manqueront le délai seront soumis à une amende de CHF 100.00. Les matchs amicaux doivent être enregistrés par les clubs via clubcorner.ch.		Jusqu'au 31.07 pour le 1 ^{er} tour et jusqu'au 29.02 pour le 2 ^{ème} tour l'équipe à domicile doit indiquer sur clubcorner.ch les données suivantes: date, heure de match, centre sportif/lieu, vestiaire, terrain, et couleur de l'équipement. Les clubs qui manqueront le délai seront soumis à une amende de CHF 100.00. Toutes les données de la convocation de l'association sont obligatoires 10 jours avant le jour du match.	Selon RJ resp. les prescriptions d'exécution des associations régionales.	A partir du premier tour principal, les dates sont fixées par la Direction Football féminin et font foi. La convocation des matchs s'effectue de façon analogue au championnat de l'AXA Women's Super League et de la LNB.
Jour de match / heure de match	Heure de match : Samedi entre 16h00 et 20h00, dimanche entre 11h00 et 16h00 ou pendant la semaine entre 19h00 et 20h00. Toutes autres heures sont à fixer avec l'accord de l'adversaire. Matchs en décembre : Début du match est samedi entre 14h00 et 18h00.	Heure de match : Samedi entre 18h00 et 20h00, dimanche entre 11h00 et 16h00 ou pendant la semaine entre 19h00 et 20h00. Toutes autres heures sont à fixer avec l'accord de l'adversaire. Matchs en décembre : Début du match est samedi entre 14h00 et 18h00.	Heure de match : Samedi entre 18h00 et 20h00 (en cas de trajet de plus de 200 km, le début du match avant 20h00 n'est pas possible), dimanche entre 11h00 et 16h00 (en cas de trajet de plus de 200km, le début du match avant 13h00 n'est pas possible) ou pendant la semaine pas avant 20h00. Toutes autres heures sont à fixer avec l'accord de l'adversaire.	Selon RJ resp. les prescriptions d'exécution des associations régionales.	Heure de match : Samedi entre 16h00 et 20h00, dimanche entre 11h00 et 16h00 ou pendant la semaine entre 19h00 et 20h00. Toutes autres heures sont à fixer avec l'accord de l'adversaire.
Renvoi de matchs	Un synthétique doit être disponible comme alternative. Le calendrier de championnat est obligatoire et doit être respecté dans tous les cas. La Direction Football féminin peut repousser des matchs en cas de participation à l'UEFA Women's Champions League ou en cas de coïncidence avec une date officielle de		Les matchs de championnat de 1 ^{ère} ligue ne peuvent être renvoyés que par le/les responsable/s du groupe (ou une personne de confiance	Selon RJ resp. les prescriptions d'exécution des associations régionales.	En cas de météo capricieuse, les clubs doivent réserver un terrain synthétique comme terrain de réserve. Si ceci n'est



Prescriptions d'exécution football féminin actives					
	AXA Women's Super League	LNB	1ère ligue	2ème à 4ème ligue	Coupe Suisse
	<p>l'équipe nationale féminine. Pour tous les autres cas, une autorisation doit être demandée à la Direction Football féminin dans un délai de 30 jours, comprenant le consentement par écrit de l'adversaire. En cas de renvoi de match par l'arbitre, causé par un terrain impraticable, la Direction Football féminin prend à sa charge les frais (frais pour les arbitres, frais de déplacement billet collectif 2^{ème} classe pour 18 personnes). Les clubs sont obligés de remettre les justificatifs à la Direction Football féminin dans un délai de 15 jours après le match. Les données tardives ne peuvent pas être traitées. De plus, le renvoi du match doit être communiqué au service de piquet de la Direction Football féminin : 031 950 81 98.</p>		<p>désignée par le/les responsable/s du groupe) ou par l'arbitre. En cas de renvoi du match par l'arbitre, causé par un terrain impraticable, la LA prend à sa charge les frais (frais pour les arbitres, frais de déplacement billet collectif 2^{ème} classe pour 18 personnes). Les clubs sont obligés de remettre les justificatifs au secrétariat de la LA dans un délai de 5 jours après le match. Les données tardives ne seront pas traitées.</p>		<p>pas possible, le match sera transféré sur le terrain de l'adversaire en cas d'impraticabilité du terrain. La décision relative doit être prise au plus tard jusqu'à 08h00 le jour du match. En cas de circonstances extraordinaires, les demandes de renvoi le jour du match sont à soumettre de bonne heure, avant le départ de l'équipe adversaire, au service de piquet de la Direction Football féminin.</p>
Carte de match	<p>La carte de match est à remplir selon RJ via clubcorner.ch et à remettre à l'arbitre 60 minutes avant le début du match. Une copie de la carte doit être remise à l'observateur/observatrice officiel/le de l'ASF.</p>	<p>La carte de match est à remplir selon RJ via clubcorner.ch et à remettre à l'arbitre 45 minutes avant le début du match. Une copie de la carte doit être remise à l'observateur officiel de l'ASF.</p>	<p>La carte de match est à remplir selon RJ via clubcorner.ch et à remettre à l'arbitre 45 minutes avant le début du match.</p>		<p>La carte de match est à remplir selon RJ via clubcorner.ch et à remettre à l'arbitre 45 minutes avant le début du match (60 minutes en cas de participation d'un club de l'AXA Women's Super League). Une copie de la carte doit être remise à l'observateur/observatrice officiel/le de l'ASF.</p>
Participation de joueuses plus âgées		<p>Dans une équipe M-21, 3 joueuses plus âgées au maximum peuvent être alignées en même temps, pour autant qu'elles n'aient pas participé au match de l'AXA Women's Super League précédent. Cette limitation n'est pas valable pour les gardiennes. Les joueuses qui ont évoluées en AXA Women's Super League pendant la saison en cours ne peuvent être alignées en M-21 lors des 5 derniers matchs (incl. les matchs décisifs) que si elles ont participé au minimum à 8 matchs de championnat en M21 ou à 4 matchs de championnat, si elles sont qualifiées pour le club qu'à partir du 1er janvier de la saison en cours.</p>			



Prescriptions d'exécution football féminin actives					
	AXA Women's Super League	LNB	1ère ligue	2ème à 4ème ligue	Coupe Suisse
Remplacement	3 joueuses par match (gardienne incluse).	4 joueuses par match (gardienne incluse).	Toutes les joueuses mentionnées sur la carte de match peuvent, par match, être alignées et remplacées pendant les interruptions de jeu (également celles qui ont déjà été remplacées).		3 joueuses par match (gardienne incluse). Si un match va aux prolongations, un 4 ^{ème} changement est autorisé.
Carton jaune/rouge	Selon les règles de jeu officielles. Avertissements (cartons jaunes) : voir règlement disciplinaire RD art. 79. Expulsions (cartons rouges) : voir règlement disciplinaire RD art. 14, 78, 80.		Selon les prescriptions d'exécution de la LA.	Selon les prescriptions d'exécution des AR.	Selon les règles de jeu officielles. Avertissements (cartons jaunes) : voir règlement disciplinaire RD art. 79. Expulsions (cartons rouges) : voir règlement disciplinaire RD art. 14, 78, 80.
Groupement	Selon le règlement de groupement				
Double qualification	<p>La double qualification est une mesure de promotion pour des joueuses juniors talentueuses et peut être conclue pour une saison pour des joueuses talentueuses d'un club dans le football d'élite juniors (M-14, M-15, M-16) afin de jouer dans une équipe féminine de l'AXA Women's Super League ou de la LNB d'un deuxième club (ou inversement). Les joueuses dans le football d'élite juniore peuvent, dans un partenariat, demander une double licence pour le club partenaire (ou inversement). Cela doit être approuvé par l'ASF.</p> <p>Une double qualification peut être demandée via Clubcorner entre le 10 juin et le 31 mars. La qualification est accordée selon RJ article 146 alinéa 1 et est valable pour une saison. Elle peut être renouvelée par soumission d'une nouvelle demande et peut être résiliée avant le délai selon l'article 155 similaire d'un prêt. La joueuse reste membre de son club d'origine, une double qualification n'est ni un transfert définitif, ni un transfert par prêt. Les joueuses d'un club faisant partie d'un groupement peuvent également recevoir une double qualification. Le club recevant la joueuse avec double qualification est responsable du paiement des frais de CHF 40.00.</p>				
Terrain de jeu	Les terrains doivent répondre aux exigences de la LA, 2 ^{ème} ligue interrégionale (pour l'AXA Women's Super League), respectivement 2 ^{ème} ligue régionale (pour la LNB). Un terrain synthétique comme terrain de réserve doit également être à disposition. La surface technique doit être marquée. Des bancs pour les entraîneurs, soigneurs et joueuses des deux équipes doivent être mis à disposition.		Les terrains des équipes féminines de 1 ^{ère} ligue doivent répondre aux directives pour la construction des installations de football de la commission des terrains de jeu de l'ASF. Pour les matchs sur terrain synthétique et les matchs avec éclairage artificiel, les directives respectives de la LA font foi.	Selon RJ resp. les prescriptions d'exécution des associations régionales.	Pour les terrains, les consignes du club recevant s'appliquent.
Ballons	Selon RJ article 23. De plus, le système Multi-Ball avec ramasseurs de balle s'applique.	Selon RJ article 23. De plus, des ballons de réserve sont à déposer derrière les buts.	Selon RJ article 23.		Les consignes du club selon la catégorie la plus haute.



Prescriptions d'exécution football féminin actives					
	AXA Women's Super League	LNB	1ère ligue	2ème à 4ème ligue	Coupe Suisse
Convocation des arbitres	La commission des arbitres (CA) de l'ASF convoque des trios d'arbitres. Les trios proviennent, toujours dans la mesure du possible, d'associations régionales neutres. Cependant, la commission des arbitres (CA) de l'ASF se réserve le droit, dans des cas exceptionnels, de convoquer un trio de la région d'un club impliqué. Pour les matches amicaux, les arbitres sont convoqués par l'association régionale. Des trios ne sont pas imposés.	La commission des arbitres (CA) de l'ASF convoque les arbitres en collaboration avec les associations régionales. Il se peut que les arbitres convoqués soient de la même région que le club recevant. Pour les matches amicaux, les arbitres sont convoqués par l'association régionale.	Les arbitres sont convoqués par les autorités des associations régionales.	Selon RJ resp. les prescriptions d'exécution des associations régionales.	A partir des tours principaux, les arbitres sont convoqués par la commission des arbitres de l'ASF. Les matches avec participation d'une équipe de l'AXA Women's Super League sont dirigés par un trio d'arbitres.
Frais	Les frais de terrain et d'arbitres sont à la charge du club recevant. Les frais de voyage sont à la charge du club qui fait le déplacement.		Les frais d'arbitres sont à partager entre les deux équipes et à payer avant le début du match. Les frais de voyage sont à la charge du club qui fait le déplacement.	Selon RJ resp. les prescriptions d'exécution des associations régionales.	A partir des tours principaux, les frais d'arbitres sont à la charge du club recevant. Les frais de voyage sont à la charge du club qui fait le déplacement. Pour la finale, les frais d'arbitres sont à la charge de l'ASF, les équipes reçoivent un dédommagement pour les frais de transport.
Résultat / Rapport	Les arbitres ont l'obligation d'annoncer le résultat du match par téléphone, selon les directives de l'ASF, après le match. Pour tous les matches, le rapport doit être envoyé selon les directives régionales par clubcorner.ch. Pour les matches de la l'AXA Women's Super League et de la LNB, le rapport doit être transmis via clubcorner.ch au plus tard le lendemain du match jusqu'à 10h00.				
Fonctionnaire	Jusqu'au 30.06., chaque club doit communiquer à la Direction Football féminin (via clubcorner.ch) les personnes suivantes : président/présidente, responsable technique, entraîneur/e en chef, assistant/e, entraîneur/e des gardiennes, commission de jeu, responsable TOS/MHA.		Sur proposition de la commission de jeu de la LA, le comité de la LA désigne un/une responsable pour chaque groupe. Celui/Celle-ci assure la coordination entre les clubs et la commission de jeu de la LA.		
Fairplay	Les équipes sont tenues de respecter les points suivants lorsqu'elles entrent sur le terrain : ponctualité, tenue correcte, présentation. Précédées de l'arbitre, respectivement du trio arbitral, les deux équipes entrent ensemble en colonnes sur le terrain. Avec l'arbitre, elles s'alignent à la hauteur de la ligne médiane. Ensuite, les joueuses se croisent et se saluent, ainsi que l'arbitre, par une poignée de main. Après le coup de sifflet final, les joueuses prennent congé entre elles et				



Prescriptions d'exécution football féminin actives					
	AXA Women's Super League	LNB	1ère ligue	2ème à 4ème ligue	Coupe Suisse
	de l'arbitre par une poignée de main. Les entraîneurs et le staff se comportent correctement sur et en dehors du terrain. Ils respectent les règles du jeu, utilisent un langage correct et acceptent les décisions de l'arbitre.				
Cours	La participation au cours de perfectionnement est obligatoire pour les entraîneurs/es (y compris les entraîneurs/es des gardiennes) des clubs avec label.				
Titre et primes	Le vainqueur du championnat porte le titre de "Champion suisse féminine «2020/21»". La gravure est prise en charge par l'ASF. La Championne suisse reçoit en outre une prime de CHF 10'000.00.				Le vainqueur de la finale porte le titre de "Vainqueur de la Coupe suisse féminine «2020/21»" et reçoit la coupe pour un an en consigne. La gravure est prise en charge par l'ASF. Le vainqueur de la Coupe suisse reçoit en outre une prime de CHF 5'000.00.
Sanctions	<p>Avertissement Premier avertissement : amende Fr. 30.-. A chaque nouvel avertissement, l'amende augmente de Fr. 10.-. Au quatrième avertissement et tous les quatre autres, une suspension pour le prochain match.</p> <p>Expulsion L'expulsion sera sanctionnée par une suspension et une amende administrative, qui peut s'élever à Fr. 50 et jusqu'à Fr. 150.</p>		Selon les prescriptions d'exécution de la LA	Selon les prescriptions d'exécution des AR.	Selon les sanctions AXA Women's Super League et LNB
Amendes	<p>Tarifs des amendes en compétition</p> <p>a) Le premier forfait en championnat : Fr. 250.-</p> <p>b) Tout autre forfait en championnat : Fr. 500.-</p> <p>c) Un forfait dans les 5 derniers tours du championnat : Fr. 1'000.-</p> <p>d) Alignement d'une joueuse non qualifiée : (plus forfait et amende administrative) Fr. 500.-</p> <p>e) Défaut de réponse à la correspondance dans le délai : Fr. 100.-</p> <p>f) Pas de liste de joueurs / Pas de formulaires d'inscription disponibles : Fr. 100.-</p> <p>g) Report d'un match plus tard que 8 jours avant le match : Fr. 100.-</p> <p>h) Changement d'entraîneur non signalé dans les 5 jours : Fr. 200.-</p>		Selon les prescriptions d'exécution de la LA	Selon les prescriptions d'exécution des AR.	Selon les amendes AXA Women's Super League et LNB



Prescriptions d'exécution football féminin actives					
	AXA Women's Super League	LNB	1ère ligue	2ème à 4ème ligue	Coupe Suisse
	i) Absences au cours de perfectionnement Obligatoire (minimum) : Fr. 100.- j) Comportement antisportif des entraîneurs et fonctionnaires envers l'arbitre, Décision les joueuses, les spectateurs Direction FF				
Retrait pendant la saison	Le retrait d'une équipe pendant la saison sera sanctionné par une amende de CHF 5'000.00.	Le retrait d'une équipe pendant la saison sera sanctionné par une amende de CHF 2'000.00.			
Divers	Les télégrammes sont à enregistrer (pendant le match) par le club recevant via TOS ainsi que l'utilisation de la MHA (seulement AXA Women's Super League). Ceci est également valable pour la Coupe suisse. La participation à des cours de perfectionnement et aux autres activités officielles de l'ASF est obligatoire pour tous les fonctionnaires d'un club (voir au-dessus sous « fonctionnaire »). L'équipe à domicile est obligée de mettre à disposition une plateforme vidéo en hauteur (seulement AXA Women's Super League).				
Disposition finales	Les matchs de championnat et de la Coupe suisse ont dans tous les cas la priorité sur les matchs amicaux et les tournois. Les décisions relatives aux protêts, forfaits et sanctions disciplinaires à l'encontre des joueuses, entraîneurs/es et fonctionnaires dans le cadre des compétitions actives de l'AXA Women's Super League et LNB relèvent de la responsabilité de la Direction Football féminin. Les statuts et le règlement disciplinaire de l'ASF font foi. Les cas règlementaires non réglés ou imprévus dans ces prescriptions d'exécution seront réglés définitivement par la Direction Football féminin. Ces prescriptions d'exécution ont été approuvées par le CC et entrent en vigueur le 1 ^{er} juillet 2020. Elles remplacent les prescriptions d'exécution d'avril 2019.				


 Signature Directeur technique


 Signature Responsable du service